

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAC 368 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau (16e) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.

Mme Karen TAIEB, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs approuvée par délibération du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Le Musée Clemenceau ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019 avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 25.000 euros est attribuée à la Fondation Le Musée Clemenceau 8, rue Benjamin Franklin, 75016 Paris, au titre de ses activités de l'année 2021. 19785 ; 2021_05071.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO